

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022

Délibération n°2022-09-06

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2022 afin de voter les crédits nécessaires pour passer les écritures comptables liées à la neutralisation de subventions d'équipement versées.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU la délibération n°2022 09 05 approuvant la neutralisation des subventions d'équipement versées ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-06-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'ordre, liées à la neutralisation des subventions d'équipement versées ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le **BUDGET ADMINISTRATION GENERALE**

Fonctionnement

7768-042	Neutral. amort. Subv. Equip. versées	FR	0,00	52 000,00	52 000,00
74718	Autres participation ETAT	FR	96 000,00	-52 000,00	44 000,00

Investissement

198-040	Neutral. amort. Subv. Equip. versées	ID	0,00	52 000,00	52 000,00
2031-0043	Nouvelle ZA de Blain	ID	120 000,00	-52 000,00	68 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

